

*Réunion du 23 avril 2014*

**COMPTE RENDU**

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2014

**PRESENTS** : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mme CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, MM ACHARD, MARTIN, ROUSSEAU, Mmes POUVREAU, BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, RICORDEL, FOREST, BONNEAU.

**EXCUSES** : M. GELEBART

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

---

**ECHANGE TERRAIN A LA CHOQUETIERE**

Suite à une erreur de cadastre, il est décidé de régulariser la voie communale d'accès aux habitations de Messieurs BOURON Eugène et Jean-Noël, à la Choquetière, par un échange de terrain entre la Commune et le Consorts BOURON, et l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle appartenant à monsieur BOURON Jean-Noël. Les frais d'actes seront pris en charge à 50% par la Commune.

**ETUDE GEOTECHNIQUE AVANT TRAVAUX**

Suite à la consultation en vue de procéder à l'étude géotechnique préalable à la construction de la bibliothèque et l'extension du centre d'accueil périscolaire, trois offres ont été reçues :

- ARCADIS	1 960,00 € HT
- GEOTEchnique	1 870,00 € HT
- IGESOL	2 793,00 € HT

Le Conseil Municipal, décide de retenir l'offre présentée par GEOTEchnique, pour un montant de 1 870,00 € HT, soit 2 244,00 € TTC.

**VERSEMENT ACOMPTE SUBVENTION OGEC**

Compte tenu du vote tardif du budget, l'OGEC demande un acompte de 10 000 € à 15 000 € afin d'honorer les règlements de fin de mois (salaires...).

Le Conseil Municipal, décide de verser un acompte de 15 000 € à l'OGEC pour la fin du mois d'avril.

## **TARIFS SEJOURS ETE 2014 – CENTRE DE LOISIRS**

Le Conseil Municipal approuve les tarifs proposés, pour les séjours de l'été 2014 pour les enfants inscrits au Centre de Loisirs :

*Pour les familles de Falleron*

	<i>RAND'EAU Du 15 au 18 juillet 9 à 11 ans</i>	<i>PIEDS DANS L'EAU Du 21 au 24 juillet 6 à 9 ans</i>		<i>NOMADE Du 15 au 16 juillet 5 à 6 ans</i>
		INTERNAT	EXTERNAT	
<i>CAF ou MSA QF de 0 à 300</i>	57.00 €	57.00 €	39.90 €	28.50 €
<i>CAF Ou MSA QF de 301 à 500</i>	60.20 €	60.20 €	42.14 €	30.10 €
<i>CAF Ou MSA QF de 501 à 700</i>	80.20 €	80.20 €	56.14 €	40.10 €
<i>CAF Ou MSA QF de 701 à 900</i>	100.20 €	100.20 €	70.14 €	50.10 €
<i>CAF Ou MSA QF de 901 à 1100</i>	117.00 €	117.00 €	81.90 €	58.50 €
<i>CAF Ou MSA QF de 1101 et +</i>	125.00 €	125.00 €	87.50 €	62.50 €
<i>Autres Régimes</i>	133.00 €	133.00 €	93.10 €	66.50 €

*Pour les familles n'habitant pas Falleron*

	<i>RAND'EAU Du 15 au 18 juillet 9 à 11 ans</i>	<i>PIEDS DANS L'EAU Du 21 au 24 juillet 6 à 9 ans</i>		<i>NOMADE Du 15 au 16 juillet 5 à 6 ans</i>
		INTERNAT	EXTERNAT	
<i>CAF ou MSA QF &lt; 700</i>	134.62 €	110.31 €	82.49 €	65.74 €
<i>CAF ou MSA QF &gt; 700</i>	154.62 €	130.31 €	102.49 €	75.74 €
<i>Autres Régimes</i>	174.62 €	150.31 €	122.49 €	85.74 €

### **FORMATION DES ELUS**

Conformément aux dispositions de l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la formation des membres du Conseil Municipal sera essentiellement axée sur les thèmes suivants :

- environnement institutionnel
- finances
- droits et responsabilités des élus
- urbanisme

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la Commune.

### **REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Le Maire est représentant de droit de la Commune, et Monsieur Sébastien ROUSSEAU est élu délégué suppléant.

**A FALLERON, le 29 avril 2014**  
**Le Maire,**  
**Gérard TENAUD**